

Séance ordinaire du 1er avril 2019

Province de Québec MRC de D'Autray Municipalité de Saint-Barthélemy

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Barthélemy tenue le 1er avril 2019 à 20 h 00 à la salle du conseil située au 1980, rue Bonin, à Saint-Barthélemy.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Robert Sylvestre, maire

Madame Guylaine Majeau-Brûlé, conseillère au siège # 1

Madame Patricia Rinfret, conseillère au siège # 2

Madame Mylène Désy, conseillère au siège # 3

Monsieur Mario Coulombe, conseiller au siège # 4

Monsieur François Bérard, conseiller au siège # 5

Monsieur Claude Jean, conseiller au siège # 6

1. Ouverture

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 h 58 sous la présidence de monsieur Robert Sylvestre, maire. Madame Julie Maurice, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

2019-04-059

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de Madame la conseillère Patricia Rinfret et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté

1 : OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 : LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 : ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Dépôt – Liste des correspondances

4.2 Avis de motion – Règlement n°637-19 ayant pour effet d'abroger le règlement n°490-09 et déléguant des pouvoirs de dépenses aux fonctionnaires désignés

4.3 Achat – Licences *Exchange* pour gestion des courriels

5 : FINANCES

5.1 Adoption des comptes

5.2 Avis de motion – Règlement n°638-19 amendant le règlement n°620-18 concernant la création d'un fonds de roulement

6 : SÉCURITÉ PUBLIQUE

7 : TRANSPORT ET VOIRIE

7.1 Achat – Radios mobiles et bases sur réseau

7.2 Achat – Remorque

7.3 Renouvellement – Permis d'affichage publicitaire autoroute 40

8 : HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

8.1 Renouvellement – Entretien de la génératrice

8.2 Octroi de contrat – Mise en place d'un système de déphosphatation des eaux aux étangs aérés

8.3 Mandat – Mise à jour de l'étude préliminaire pour le projet de prolongement des égouts sur le rang York

9 : SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

10 : AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 Dépôt – Rapport des permis émis lors du mois de mars 2019

10.2 Adoption – Second projet de règlement n°635-19 amendant le règlement de zonage n°288-90 afin de modifier le règlement sur les logements dans les sous-sols, les logements intergénérationnels et les droits acquis d'implantation

10.3 Adoption – Second projet de règlement n°636-19 amendant le règlement de zonage n°288-90 afin de permettre les ateliers d'artisans et d'artistes, le retrait de l'usage gîte touristique de certaines zones de la municipalité, une restructuration des groupes d'usages C-III et C-IX ainsi que le retrait du groupe d'usage C-V de la zone R-2

11 : LOISIRS ET CULTURE

- 11.1 Dépôt – Rapport d’activités du service des loisirs, des événements et de la vie communautaire des mois de février et de mars 2019
- 11.2 Achat – Système de sonorisation
- 11.3 Adoption – Politique de reconnaissance et d’aide aux organismes
- 11.4 PAC rurale – Dépôt de demande

12 : VARIA

13 : PÉRIODE DE QUESTIONS

14 : LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

Monsieur le maire demande le vote

Adopté à l’unanimité

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2019-04-060

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de Madame la conseillère Mylène Désy et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019 soit adopté tel que présenté.

Monsieur le maire demande le vote

Adopté à l’unanimité

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Dépôt – Liste des correspondances

La directrice générale a remis, pour information, une liste des correspondances reçues à la Municipalité de Saint-Barthélemy au cours du mois de mars 2019.

4.2 Avis de motion – Règlement n°637-19 ayant pour effet d’abroger le règlement n°490-09 et déléguant des pouvoirs de dépenses aux fonctionnaires désignés

2019-04-061

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Mario Coulombe à l’effet que le conseil adoptera, lors d’une séance ultérieure, le règlement n°637-19 ayant pour effet d’abroger le règlement n°490-09 et déléguant des pouvoirs de dépenses aux fonctionnaires désignés.

Une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

4.3 Achat – Licences *Exchange* pour gestion des courriels et du serveur

2019-04-062

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Coulombe, appuyé de Madame la conseillère Mylène Désy et résolu :

QUE le conseil municipal autorise l’achat des licences *Exchange* afin de supporter la migration des courriels ainsi que du serveur des données informatiques de la Municipalité vers les services *Exchange* tel que décrit à la soumission n°8629292 de l’entreprise Softchoice pour un montant de 864,44 \$ plus les taxes applicables.

QUE le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire le paiement.

Monsieur le maire demande le vote

Adopté à l’unanimité

5. FINANCES

5.1 Adoption des comptes

2019-04-063

Il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de Madame la conseillère Patricia Rinfret et résolu :

QUE le conseil accepte le paiement des dépenses de fonctionnement et d’investissement identifiées par les chèques numéros 10 808 à 10 868 totalisant un montant de 145 420,36 \$. De plus, le conseil accepte le paiement des salaires du mois de mars 2019 représentant la somme de 30 580,00 \$.

Monsieur le maire demande le vote

Adopté à l’unanimité

5.2 Avis de motion – Règlement n°638-19 amendant le règlement n°620-18 concernant la création d'un fonds de roulement

2019-04-064

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Claude Jean à l'effet que le conseil adoptera, lors d'une séance ultérieure, le règlement n°638-19 amendant le règlement n°620-18 concernant la création d'un fonds de roulement.

Une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRANSPORT & VOIRIE

7.1 Achat – Radios mobiles et bases sur réseau

ATTENDU QUE le réseau d'ondes radios offre une couverture complète du territoire comparativement au réseau d'ondes cellulaires;

EN CONSÉQUENCE,

2019-04-065

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de Madame la conseillère Mylène Désy et résolu :

QUE le conseil autorise l'achat de radio mobiles et de bases sur réseau tel que décrit à la soumission n°4005 de l'entreprise Technicomm pour un montant total de 5 711,20 \$ plus les taxes applicables.

QUE le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire le paiement à même le fonds de roulement pour en faire le remboursement sur une période de 5 ans.

QUE le conseil mandate l'entreprise Technicomm pour effectuer la demande de licence au nom de la Municipalité auprès d'Industrie Canada pour l'obtention d'une fréquence privée aux frais annuels de 41,00 \$ par radios portatifs et mobiles.
Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

7.2 Achat – Remorque

2019-04-066

Il est proposé par Madame la conseillère Mylène Désy, appuyé de Monsieur le conseiller Mario Coulombe et résolu :

QUE le conseil autorise l'achat d'une remorque basculante manuelle d'une grandeur de 5 pieds par 10 pieds telle que décrite dans la soumission de l'entreprise Remorques Laroche au montant de 4 400,00 \$ plus 6,00 \$ de droit spécifique pour pneus neufs, plus les taxes applicables.

QUE le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire le paiement à même le fonds de roulement pour en faire le remboursement sur une période de 5 ans.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

7.3 Renouvellement– Permis d'affichage publicitaire autoroute 40

2019-04-067

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de Madame la conseillère Guylaine Majeau-Brûlé et résolu :

QUE la Municipalité confirme que le renouvellement du permis n°14-8806-002 du ministère des Transport concernant l'affichage sur les abords de l'autoroute 40 ne contrevient pas aux règlements municipaux.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

8. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

8.1 Renouvellement – Entretien de la génératrice

2019-04-068

Il est proposé par Madame la conseillère Patricia Rinfret, appuyé de Monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE le conseil mandate la firme Génératrice Drummond pour veiller à l'entretien de la génératrice affectée à l'usine de filtration d'eau potable de la Municipalité selon la soumission du 6 mars 2019 au montant de 474,00 \$ plus taxes applicables pour l'entretien préventif et au montant de 173,00 \$ plus les taxes applicables pour les pièces d'entretien.

QUE le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire le paiement.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

8.2 Octroi de contrat – Mise en place d'un système de déphosphatation des eaux aux étangs aérés

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Barthélemy est allée en appel d'offres public pour la mise en place d'un système de déphosphatation des eaux aux étangs aérés;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Pompes Villemare Inc. a présenté la soumission conforme la plus basse pour répondre à l'appel d'offres n°1245165;

EN CONSÉQUENCE,

2019-04-069

Il est proposé par Madame la conseillère Guylaine Majeau-Brûlé, appuyé de Monsieur le conseiller Mario Coulombe et résolu :

QUE le conseil octroi le contrat à l'entreprise Pompes Villemare Inc. pour la mise en place d'un système de déphosphatation des eaux aux étangs aérés au montant de 72 316,00 \$ plus les taxes applicables.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

8.3 Mandat – Mise à jour de l'étude préliminaire pour le projet de prolongement des égouts sur le rang York

2019-04-070

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de Madame la conseillère Mylène Désy et résolu :

QUE le conseil mandate la firme FNX-INNOV pour réaliser une mise à jour de l'étude préliminaire pour le projet de prolongement des égouts sur le rang York selon l'offre de service N/réf. : F1900557-990 au montant estimé de 4 845,00 \$ plus les taxes applicables.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

9. SANTÉ & BIEN-ÊTRE

10. AMÉNAGEMENT & URBANISME

10.1 Dépôt – Rapport des permis émis lors du mois de mars 2019

La directrice générale a remis, pour information, le rapport des permis émis au mois de mars 2019.

10.2 Adoption – Second projet de règlement n°635-19 amendant le règlement de zonage n°288-90 afin de modifier le règlement sur les logements dans les sous-sols, les logements intergénérationnels et les droits acquis d'implantation

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Barthélemy désire amender le règlement numéro 288-90;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable lors de sa réunion du 22 janvier 2019

ATTENDU QU' avis de motion a été dûment donné à la séance régulière du 4 février 2019;

ATTENDU QU' une consultation publique a été dûment donnée en date du 19 février 2019;

ATTENDU QUE les pouvoirs conférés par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

2019-04-071

Il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de Madame la conseillère Guylaine Majeau-Brûlé et résolu que le second projet de règlement 635-19 ayant comme titre « Règlement amendant le règlement 288-90 afin de modifier le règlement sur les logements dans les sous-sols, les logements intergénérationnels et les droits acquis d'implantation » soit et est adopté.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

10.3 Adoption – Second projet de règlement n°636-19 amendant le règlement de zonage n°288-90 afin de permettre les ateliers d'artisans et d'artistes, le retrait de l'usage gîte touristique de certaines zones de la municipalité, une restructuration des groupes d'usages C-III et C-IX ainsi que le retrait du groupe d'usage C-V de la zone R-2

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Barthélemy désire amender le règlement numéro 288-90;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable lors de sa séance du 19 février 2019;

ATTENDU QU' Avis de motion a été dûment donné à la séance régulière du 4 mars 2019;

ATTENDU QU' Une consultation publique a été dûment donnée en date du 21 mars 2019;

ATTENDU QUE les pouvoirs conférés par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

2019-04-072

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Coulombe, appuyé de Madame la conseillère Patricia Rinfret et résolu que le second projet de règlement 636-19 ayant comme titre « Règlement amendant le règlement 288-90 afin de permettre les ateliers d'artisans et d'artistes, le retrait de l'usage gîte touristique de certaines zones de la municipalité, une restructuration des groupes d'usages C-III et C-IX ainsi que le retrait du groupe d'usage C-V de la zone R-2 » soit et est adopté.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

11. LOISIRS & CULTURE

11.1 Dépôt – Rapport d'activités du service des loisirs, des événements et de la vie communautaire des mois de février et de mars 2019

La directrice générale a remis, pour information, les rapports d'activités du service des loisirs, des événements et de la vie communautaire des mois de février et de mars 2019.

2019-04-073

11.2 Achat – Système de sonorisation

Il est proposé par Madame la conseillère Mylène Désy, appuyé de Monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

- QUE** le conseil autorise l'achat d'un système de sonorisation à l'entreprise SE CONCEPT tel que décrit à la soumission n°HB19022019 au montant de 4 368,00 \$ plus les taxes applicables.
- QUE** le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire le paiement à même le fonds de roulement pour en faire le remboursement sur une période de 5 ans.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

11.3 Adoption – Politique de reconnaissance et d'aide aux organismes

CONSIDÉRANT QUE les organismes communautaires œuvrant sur le territoire de la municipalité apportent un soutien essentiel aux besoins de la population et contribuent à améliorer la qualité de vie des citoyens de Saint-Barthélemy;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire structurer le financement aux organismes communautaires afin d'en orienter les retombées vers l'aide et le soutien aux personnes dans le besoin de même que vers les domaines des loisirs, du sport et de la culture;

EN CONSÉQUENCE,

2019-04-074

Il est proposé par Madame la conseillère Mylène Désy, appuyé de Monsieur le conseiller Mario Coulombe et résolu :

- QUE** le conseil adopte la Politique de reconnaissance et d'aide aux organismes telle que déposée.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

11.4 PAC rurale – Dépôt de demande

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a préparé un projet pour l'aménagement d'un parc intergénérationnel afin d'améliorer l'offre de jeux et d'installations pour la famille au terrain des loisirs dans le cadre du programme de financement PAC rurale;

EN CONSÉQUENCE,

2019-04-075

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de Madame la conseillère Patricia Rinfret et résolu :

- QUE** le conseil dépose une demande dans le cadre du PAC rurale pour le projet d'aménagement d'un parc intergénérationnel et qu'il accepte et confirme la participation financière de la Municipalité dans le projet présenté;
- QUE** le conseil mandate monsieur Simon Duranleau, responsable du service des loisirs, des événements et de la vie communautaire pour déposer la demande au programme PAC rurale ainsi que pour la signature de tous les documents officiels concernant ce projet.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

12. VARIA

13. Période de questions

Début : 20 h 15

Fin : 20 h 26

14. Levée de l'assemblée

2019-04-076

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Bérard appuyé de Monsieur le conseiller Mario Coulombe et résolu :

QUE cette assemblée soit levée à 20 h 27

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

Robert Sylvestre
Maire

Julie Maurice
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Robert Sylvestre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.